

LE HAVRE
NORMANDIE
**Congrès National
des Conservatoires
d'espaces naturels**

mercredi 3 au samedi 6
OCTOBRE 2018

Atelier N° 4

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS L'IDENTIFICATION DES TRAMES VERTES, BLEUES ET BRUNES

DATE : 04/10/2018

SYNTHESE

<u>Rapporteur :</u>	Armelle PIERROUX - CEN NO Aurélie PHILIPPEAU - CEN NS
<u>Intervenants :</u>	Fabien BILLAUD - CEN Rhône-Alpes Aline BRETON - Asters Agnès BACCELLI - RTE William ARIAL - CEN NO Sylvain LEBAIN - Chambre d'agriculture 50 Aurélien NORAZ - CEN NS
<u>Contexte :</u>	La bonne traduction et la bonne formalisation de la TVB dans le document d'urbanisme est souvent la conséquence de la bonne appropriation des enjeux et de la thématique TVB par la collectivité. De nombreux acteurs du territoire ont ainsi développé une mission d'accompagnement auprès des collectivités pour les aider dans l'identification de leur TVB et la construction de leur projet de territoire.
<u>Exemples présentés</u>	<p>1. Un acteur d'infrastructures linéaires : RTE</p> <p>Rappel de contexte : la « trame » électrique comprend 105660km de lignes et plus de 2000 postes électriques. Sur les espaces naturels, l'enjeu de sécurité est fort. Les lignes HT croisent pour 70% des zones agricoles, pour 20% des zones naturelles et pour 10% des zones urbaines.</p> <p>Dans un contexte TVB, les infrastructures de transport d'électricité peuvent ainsi être considérées comme des éléments fragmentants mais aussi comme des corridors, par exemple en forêt. Les études se font surtout dans le domaine de la recherche : LIFE + Biodiversité en France et Belgique sur la gestion différenciée des lignes ; étude de l'impact des lignes sur l'avifaune et la recherche de dispositifs anticollisions plus efficaces via le Comité National Avifaune...</p> <p>Un projet avec RTE est toujours tripartite RTE-propriétaire-expert. Le partenariat entre RTE et le réseau des CEN se fait par le biais d'une convention nationale avec la Fédération des CEN, puis localement par le biais d'appels à projets. Les enjeux sur les sites CEN concernant principalement l'entretien des tourbières, des mares et la création de lisières étagées.</p> <p>Il n'y a pas encore d'actions en Normandie. Les lignes RTE ne sont pas toujours prises en compte dans les SRCE ni dans les PLU (RTE n'a pas le statut de PPA). La prise en compte de la biodiversité passe par une gestion adaptée et accompagnée des lignes existantes et une compensation</p>

pour les nouvelles lignes créées, et de l'étude R&D principalement sur les collisions et l'étude de la fragmentation des populations. Dans certains cas RTE peut aussi prendre en charge l'entretien adapté sur un milieu naturel pendant 9 ans, hors appel à projets.

2. Présentation d'un panel d'actions multithématiques portées par le CEN Rhône-Alpes dans le cadre de quatre contrats verts et bleus dans la Loire (CEN ARA)

La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place et finance les Contrats Verts et Bleus, avec un complément de financements FEDER. Ces CVB sont pluri-partenaires, multithématiques (urbanisme, études, travaux, communication), durent 5 ans et se focalisent sur les zones 'problématiques'. Le rôle du CEN est à géométrie variable : inventaires et gestion des milieux, appui technique et scientifique pour le montage des dossiers, montage de dossiers agro-environnementaux, études (psychologie sociale, génétique des populations...), formations à destination des élus... Le CEN livre par territoire son diagnostic et son analyse de la TVB, et le met à disposition des élus pour leurs projets. Cependant dans la démarche du CVB, le CEN ne fait pas d'accompagnement du projet et ne connaît pas le résultat de ce qui sera réellement intégré dans les documents.

Pour la méthode d'appropriation de la TVB par les élus, il n'y a rien d'universel. L'outil cartographique est essentiel, les corridors ne devant pas se limiter à un linéaire mais devant tendre vers des espaces où les espèces peuvent accomplir leurs cycles de vie. Souvent la simple traduction du SRCE à l'échelle locale n'est pas pertinente. L'approche paysagère peut être plus pertinente et surtout plus parlante pour les élus.

3. Démarche d'accompagnement des collectivités avec le CAUE 74 sur la TVB (Asters)

Le CEN n'étant pas reconnu comme PPA, il s'associe au CAUE et démarche et accompagne les collectivités dans le cadre de leurs démarches TVB. Le partenariat entre les deux structures permet d'ouvrir le discours avec un vocabulaire adapté (nature en ville, cadre de vie, paysage...) et de définir un projet au-delà de la simple prise en compte dans un document d'urbanisme, à destination de toute la collectivité. Les élus sont très réceptifs à cette démarche commune. Cela élargit aussi le cercle des collectivités avec qui travailler.

Dans ce travail, l'atlas des paysages est un bon outil, dans un objectif de trouver une synergie entre biodiversité et paysage.



4. Démarche de co-construction d'un plan d'action TVB à l'échelle d'une communauté de communes

Présentation d'une démarche de co-construction d'un plan d'action TVB à l'échelle d'une communauté de communes, portée par le CEN NO et la chambre d'agriculture de la Manche, dans le cadre d'un appel à projet de la Région Normandie. L'avantage de la démarche commune réside dans la complémentarité des compétences et un renforcement de la légitimité auprès des collectivités. L'exercice demande d'adopter un langage commun et apporte des angles d'approche complémentaire à la biodiversité (économie, tourisme...). La concertation s'est faite de manière participative.

Les réussites identifiées sont : méthode participative et concertée, forte implication et mobilisation des acteurs locaux dans les débats.

Les axes d'amélioration identifiés sont : un manque d'approche cartographique qui ne permet pas d'identifier des territoires cibles, un manque de communication envers le grand public, certaines actions trop axées vers l'économie, le manque d'intégration dans un territoire plus large

5. Prendre en compte les sols dans les documents de planification : vers une trame brune ?

L'objectif de la démarche portée par le pôle pédologie du CEN NS est d'utiliser un indicateur de la qualité des sols, tout en s'assurant de son appropriation par les acteurs du territoire. C'est la qualité au sens des fonctions assurées par le sol qui est étudiée : rétention de l'eau, source de nutriments, support physique, support de biodiversité et traitement de la pollution. L'outil mesure l'adéquation du sol et de son usage, et définit si l'usage en place amène une bonne qualité de sol (= le plus de fonctions assurées par le sol).

L'objectif n'est pas à proprement parler de créer une trame brune ni d'intégrer les résultats directement dans un document d'urbanisme, mais de disposer d'un outil d'aide à la décision. Il permettrait par exemple d'identifier les sols artificialisés pouvant être considérés comme des éléments fragmentants de la TVB.

La démarche nécessite comme souvent de la sensibilisation auprès des acteurs, sans garantie que ces données soient prises en compte. Il n'y a pas de lien avec Vigisol, qui est un outil sur la qualité agronomique des sols. Dans certaines régions, cela pourrait être intéressant d'appliquer l'outil sur des vieilles forêts ou des forêts anciennes, là où les sols sont caractéristiques.

Les cartes produites sont de bons supports à la discussion mais nécessitent d'être analysées et débattues.



<p><u>Principaux éléments débattus :</u></p>	<p><i>Il ressort de cet atelier que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation des acteurs et l'appropriation de la TVB par ces acteurs est un enjeu majeur, dans chaque projet. La TVB est difficile à appréhender notamment pour les élus et nécessite un travail spécifique sur le vocabulaire, qui doit être mesuré, partagé et être vecteur d'acceptabilité. Les approches sur le paysage, le cadre de vie, la santé, la nature et les émotions qu'elle procure, peuvent être des axes plus parlants auprès des élus que les données biodiversité. - dans le même sens, la multiplication des trames n'aide pas à la lisibilité et la compréhension des projets par les acteurs locaux. De nouveau l'approche paysage permet d'intégrer la plupart des enjeux, dont des enjeux espèces, et de discuter avec les élus de manière moins technique. - l'association d'un CEN avec un acteur (chambre d'agriculture, CAUE...) est une force pour l'appropriation des projets par les acteurs locaux. Le discours plus varié et les approches croisées font émerger davantage d'enjeux et les propositions qui en découlent sont mieux vécues par les acteurs locaux. Cela permet aussi de replacer les trames vertes et bleues dans un contexte plus général, dont elles ne peuvent être dissociées (contexte social, contexte économique...).
<p><u>Recommandations et perspectives:</u></p>	<p><i>Recommandations :</i></p> <p>La mise en réseau d'équipes salariées appartenant à des structures différentes permet de mobiliser des compétences et des expériences variées et spécifiques. Elle constitue un atout à développer pour concrétiser plus efficacement et rapidement les projets locaux.</p> <p><i>Perspectives :</i></p> <p>Afin de partager les expériences, recenser les outils et méthodologies utilisées par les CEN, il pourrait être intéressant de créer un groupe de travail inter-CEN « TVB » qui pourrait se réunir annuellement, par exemple à l'occasion du congrès, pour travailler sur des points précis (ex : rédaction de conventions cadres de partenariat, élaboration de plans d'actions en faveur de la TVB...).</p>

